

Par la Direction des études médicales

Actualisation du référentiel CanMEDS

17 décembre 2015

Le référentiel CanMEDS, qui définit les sept rôles intégrant les compétences visées pour la formation des médecins, a fait peau neuve. La version 2015 a été officiellement lancée lors de la Conférence internationale sur la formation des résidents qui s'est tenue à Vancouver à la fin d'octobre 2015. Le schéma a aussi été rafraîchi.

Rappelons que le but de CanMEDS est de viser l'amélioration des soins aux patients. Ce référentiel est aussi utilisé dans le monde entier et par d'autres professionnels de la santé.



Les principaux changements

Les rôles intrinsèques ont essentiellement les mêmes titres et les mêmes définitions, sauf pour le rôle de gestionnaire qui a été remplacé par celui de leader.

Toutefois, les éléments des compétences (ou capacités), de même que leur application, ont été significativement modifiés afin de mieux répondre aux besoins des patients et des populations ainsi qu'à ceux des apprenants et des éducateurs, selon le principe de continuum.

Y figurent notamment des compétences plus explicites, en lien avec la sécurité des soins, tout comme celles relatives à l'utilisation des outils de communication électroniques. Les concepts fondamentaux de l'interprofessionnalisme sont aussi plus explicites. Le professionnalisme vise

pour sa part un engagement non seulement envers le patient, mais aussi envers la profession et la société.

Les programmes de formation des résidents sont basés sur ce référentiel et les visites d'agrément s'assurent que les programmes répondent à ces exigences. Les universités doivent démontrer que la formation qu'elles offrent aux futurs médecins tient compte de ces compétences, qui dépassent largement celle de l'expertise médicale. Ainsi, les compétences de communication, d'érudition, de leadership, de collaboration inter et intraprofessionnelle, de promotion de la santé et de professionnalisme sont tout aussi importantes.

Le référentiel CanMEDS s'applique aussi à la réalisation des activités de développement professionnel continu (DPC) et les médecins en exercice sont invités à les intégrer dans le recensement des activités de leur plan de DPC.

Les lecteurs sont invités à consulter le [site Web du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada](#) pour en apprendre davantage sur ce référentiel de compétences, un incontournable dans la formation médicale tout au long du continuum de la pratique médicale.